

Session consacrée au Budget primitif du 21 mars 2013

Intervention d'ouverture de Pierre CAMANI Président du Conseil général, Sénateur de Lot-et-Garonne

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chers internautes,

Je déclare ouverte cette session budgétaire 2013. Comme à l'habitude, je débiterai par les traditionnelles annonces administratives.

NOMINATION DE MME MARIE-FRANCE SALLES – LEGION D'HONNEUR

Marie-France SALLES, Vice-présidente du Conseil général, Conseillère générale du canton de Beauville, Maire d'Engayrac, a été promue Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au titre du Ministère de l'Intérieur pour 35 ans de services rendus à ses administrés. Chère Marie-France, au nom de l'Assemblée départementale, je vous présente mes plus chaleureuses félicitations pour cette distinction qui honore votre engagement public et politique.

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE : DEPART DE M. GUILLAUME QUENET, SECRETAIRE GENERAL - ARRIVEE DE M. BRUNO CASSETTE

M. Guillaume QUENET, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne depuis février 2011, a quitté ses fonctions le 15 février dernier pour rejoindre la Direction de la modernisation de l'administration territoriale. M. Bruno CASSETTE, sous préfet, jusqu'alors directeur de cabinet de la Préfète de la Charente-Maritime, a été nommé pour lui succéder.

ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE : ARRIVEE DE M. PHILIPPE POTTIER

M. Philippe POTTIER dirige désormais l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration pénitentiaire en région parisienne et en Charente, M. POTTIER était depuis 2010, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouvelle-Calédonie.

Chers collègues, il y a quelques semaines, j'ai souhaité placer notre débat d'orientations budgétaires sous le signe de la vérité. Avec la transparence et l'honnêteté c'est une exigence démocratique à laquelle je suis très attaché, vous le savez.

C'est pourquoi, j'aborderai ce débat budgétaire avec le même esprit de responsabilité. Depuis cinq ans, le Conseil général agit sans relâche pour développer le tissu économique et l'emploi et pour consolider les solidarités entre tous les Lot-et-Garonnais.

Il est, aujourd'hui plus que jamais, nécessaire de maintenir ce cap d'autant que nous devons faire face à une crise économique et sociale dévastatrice pour nos concitoyens.

Je me suis longuement étendu sur le contexte économique et social lors de notre débat d'orientations budgétaires. En trois semaines, la donne n'a pas radicalement changé. **En revanche et face aux difficultés, notre majorité reste unie, cohérente et déterminée à participer au redressement national voulu par le Président de la République et son gouvernement.**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de me livrer à un effort de pédagogie. Cet exercice s'impose car le Conseil général, comme tous les autres Départements de France d'ailleurs, est aujourd'hui à la croisée des chemins.

A cet égard, le budget primitif 2013 est un budget de transition. Il illustre les contradictions dans lesquelles les Conseils généraux sont plongés : des obligations persistantes dans le domaine social et des recettes en très faible évolution.

L'année 2012 aura symbolisé le paroxysme de cet effet ciseau puisque les dépenses auront augmenté de 14,5 M€ tandis que les recettes diminuaient de 2,5 M€, faute en particulier de reconduction par le Gouvernement Fillon du fonds de secours aux départements en difficultés. En conséquence, l'épargne brute de la collectivité aura reflué de 17 M€ au cours d'un exercice.

Dès lors, il s'agit pour nous, en 2013, d'infléchir cette trajectoire de réduction de l'épargne tout en préservant l'essentiel de nos politiques et sans augmenter les impôts.

Car c'est bien là le cœur de la construction du budget primitif 2013. **Compte tenu de la situation économique, il nous a semblé indispensable de préserver le pouvoir d'achat des ménages lot-et-garonnais en ne touchant pas au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Car telle est ma ligne de conduite : privilégier les économies sur les hausses d'impôt.

Pour ces raisons, les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement analysées et plusieurs mesures de gestion ont été prises :

- le taux directeur d'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux a été ramené à 0,75 %
- **le tarif horaire de l'aide à domicile sera revalorisé à compter du 1^{er} juillet**
- les dépenses de personnel n'évolueront que de 2 % correspondant aux seuls déroulements de carrières des agents et au recrutement des Emplois d'avenir, pris en charge par l'Etat à 75 %
- la contribution départementale au fonctionnement des Services départementaux d'incendie et de secours sera réévaluée de 1 %, par avenant à la convention en cours qui prévoyait 2 %
- les subventions de fonctionnement, bien que reconduites à leur niveau 2012, feront l'objet d'une vigilance spécifique et je compte sur la sagesse et la responsabilité des commissions pour y veiller
- les budgets de fonctionnement interne de l'ensemble des directions ont été passés en revue pour parvenir à une augmentation inférieure à 1 %, soit une baisse en volume compte tenu de l'inflation prévisionnelle attendue à 1,8 % pour 2013.

L'addition de ces mesures permettra une économie de 2 M€.

Dès lors, hors action sociale, nos dépenses de fonctionnement ne devraient croître que de 2,3 M€ en mouvements réels. Ajouté à une perspective de progression des dépenses sociales chiffrée à 5 M€, contre 8,2 M€ entre 2011 et 2012.

En somme, le budget primitif 2013 prévoit une diminution par deux du rythme de progression des dépenses de fonctionnement : 7,3 M€ contre 14,5 M€ réalisés entre 2011 et 2012.

A l'évidence, une telle évolution repose sur une hypothèse raisonnable, mais optimiste, de progression des dépenses sociales et suppose que ces dernières ne s'envolent pas.

Je le pense pour les dépenses au bénéfice des personnes âgées et handicapées, où les prises en charge semblent trouver leur rythme de croisière. En revanche, en matière d'aide sociale à l'enfance et d'insertion sociale et professionnelle, nous sommes là davantage tributaires de mécanismes exogènes, répondant à la situation économique et sociale d'ensemble et à des dispositifs de droit commun.

Je veux à nouveau souligner l'importance des dépenses d'action sociale assurées par notre collectivité. Bien évidemment pour le maintien de la cohésion sociale départementale, qui est le pilier du vivre ensemble, mais également parce que **les dépenses de solidarité profitent directement à l'emploi et à l'économie locale.** Je pense par exemple au secteur de l'aide à

domicile, du handicap et de l'hébergement en établissement des personnes âgées, qui représente plus de 5 000 emplois en Lot-et-Garonne, notamment dans les zones rurales.

Il ne s'agit pas d'argent gaspillé, mais d'argent investi tout autant dans l'humain que dans les territoires ! Je rappelle en outre que, contrairement à ce que certains démagogues colportent, la majorité, depuis son arrivée en responsabilité, a renforcé les contrôles, développé les politiques de retour à l'emploi, et que les abus repérés font systématiquement l'objet de remboursement.

Je rappelle enfin que, depuis 2008, nous évaluons systématiquement toutes les actions mises en place. De nombreuses dépenses de prestige ont été abandonnées, la collectivité a considérablement réduit son train de vie, notamment ses dépenses de cabinet et de communication, ce que la Chambre régionale des Comptes a officiellement souligné dans un rapport rendu public en 2011. Incontestablement, le Conseil général a définitivement tourné la page des « irrégularités » et autres « anomalies de gestion » que les magistrats de la Chambre, je reprends leurs termes, avaient relevées entre 2004 et 2008, sous la présidence de M. Diefenbacher.

Pour autant, malgré le resserrement des dépenses que nous opérons dans plusieurs domaines, leur évolution dépassera assez nettement celle des recettes de fonctionnement.

Nos recettes de fonctionnement devraient croître de 2,6 % entre les inscriptions 2012 et le budget primitif 2013. Toutefois, en termes réels, sur la base du compte administratif 2012, cette progression ne serait plus située qu'à 0,3 %, soit un gain net de l'ordre d'1 M€.

Il faut s'en réjouir car cela signifie que nous ne devrions pas revivre l'accident financier de 2012 où nos recettes baissèrent. Mais il convient aussi de s'en inquiéter, car cette évolution est sans commune mesure avec la hausse des charges rencontrée par ailleurs.

En clair, l'effet de ciseau se trouve certes amoindri, mais il demeure.

Les recettes de fiscalité directe présenteront un caractère dynamique (3,92 M€), en hausse de près de 4 %, sous l'effet de l'élargissement des bases de la CVAE et du foncier bâti. Mais il convient de rappeler que le poids de la fiscalité directe dans les recettes totales a considérablement diminué depuis la réforme fiscale de 2010, sans laquelle nous pourrions cette année compter sur 12 M€ de recettes supplémentaires, du seul effet de l'évolution mécanique des bases. C'est le bloc communal et intercommunal qui a bénéficié d'une extension des bases et donc des recettes.

Les recettes de fiscalité indirecte seront pour leur part appelées à diminuer. Il nous faut en effet intégrer la situation déprimée du marché immobilier dont nous estimons qu'elle diminuera le produit des droits de mutation de près de 10 %. Cette évolution affectera par ailleurs le fonds national de péréquation des droits de mutation, dont les critères de prélèvement et d'attribution ont été modifiés par le Parlement. Seule la création du fonds national de péréquation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui entre en vigueur cette année, permettra de compenser pour partie les pertes attendues.

Les dotations et compensations des transferts, enfin, augmenteront de plus d'1%, en raison de l'éligibilité du département au fonds de soutien aux départements en difficulté mis en place par le Gouvernement Ayrault, en Loi de finances rectificative pour 2012. Il ne s'agit là que de la première part de cette dotation, calculée selon des critères de charges et de ressources. La seconde part sera distribuée selon des critères exclusivement financiers et le Conseil général déposera prochainement un dossier afin d'en bénéficier.

Au final, la progression des recettes de fonctionnement devrait être très modérée. Il en résultera une épargne brute prévisionnelle en diminution de près de 10 M€ par rapport à celle constatée en 2012, ce qui aura nécessairement des conséquences en termes financiers.

Afin de ne pas majorer mais au contraire de réduire le niveau d'emprunt d'équilibre, nous prendrons donc des mesures responsables en matière d'investissement.

Par « mesures responsables », j'entends des économies qui n'affectent pas la structure de notre politique d'investissement, ni le développement territorial.

Je citerai quelques exemples :

- **le lissage de la participation du Conseil général aux travaux de la LGV Tours - Bordeaux** qui permettra de réduire notre participation de 3,3 M€ par rapport à 2012
- **le développement de techniques moins coûteuses de renouvellement des couches de surface** qui permettent d'éviter certains travaux de structure des chaussées, lesquelles sont par ailleurs évaluées en bon état à 75 % selon un récent inventaire du patrimoine routier réalisée par nos services
- **la réforme du régime d'aide Recette kilométrique garantie dit « RKG »** au moment où les Communautés de communes perçoivent de nouvelles recettes au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, et dans un contexte où le Conseil général accroît ses aides en faveur du bloc communal.

Sur ce dernier point, beaucoup de choses ont été dites qui méritent des éclaircissements. **Contrairement à ce que j'ai lu et entendu ça et là, le Conseil général ne se retire pas du soutien aux communes et groupements de communes.** En pratique, en 2013, c'est plutôt l'inverse qui se produira. En élargissant le champ et les montants de nos interventions dans le domaine de la démographie médicale, en matière de logement, au profit des maisons de retraite publiques et du renouvellement accéléré des casernes de pompiers, nous augmenterons les aides aux communes et intercommunalités ! **Elles devraient atteindre 22 M€ contre un peu moins de 21 M€ réalisés en 2012** Les communes ne subiront pas de baisse en matière de crédits d'investissement.

Au total, ce sont 32,6 M€ d'aides que nous programmons au bénéfice des acteurs publics et privés pour leurs projets de développement. Parallèlement, s'agissant des investissements directs, ils seront stabilisés à leur niveau de 2012, soit 42 M€ hors reste à réaliser.

Concernant l'emprunt, notre volonté est d'amorcer une stratégie de réduction. Notre objectif étant une diminution de l'ordre de 10 % de son montant par rapport à celui contracté en 2012. Couplée à l'augmentation des remboursements des emprunts passés, cette évolution permettra de réduire le rythme d'endettement de la collectivité.

Le budget 2013 permettra donc la poursuite de la politique de développement économique et sociale conduite depuis 2008, en respectant les grands équilibres financiers de l'institution.

Ce budget primitif sera un budget de transition, car 2013 sera une année de changements pour les Conseils généraux, par la mise en place de grandes réformes sur le plan financier, sur le plan électif et sur le plan institutionnel.

Au plan financier, nous le savons toutes et tous : le mode de financement des Conseils généraux n'est structurellement plus adapté à leurs missions. La maîtrise des dépenses n'est pas en soi suffisante pour rééquilibrer les tendances mécaniques qui forment la dynamique de la structure budgétaire départementale.

Nous le constatons cette année encore puisqu'en même temps que nous donnons un taux directeur des dépenses de gestion à un niveau historiquement bas, notre épargne brute devrait continuer de décroître.

Il faut y voir le résultat de l'extrême rigidité des dépenses du Conseil général qui vont pour l'essentiel aux politiques sociales ou au fonctionnement de services publics essentiels comme les transports scolaires, les services d'incendie et de secours ou les collèges.

La Cour des Comptes l'a relevé dans son rapport annuel pour 2013 où elle évoque clairement la situation de Départements ruraux qui, du fait de leurs faibles ressources fiscales, sont à la peine

pour financer les missions que la loi leur assigne. La haute juridiction en appelle à des réformes de structure, portant notamment sur l'extension des mécanismes de péréquation entre Départements riches et moins riches.

Le Premier ministre, la semaine dernière, dans sa déclaration à l'occasion du lancement des travaux de préparation du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales, a lui aussi indiqué qu'il fallait rechercher une « *solution de financement pérenne des allocations individuelles de solidarité* » servies par les Départements. La loi de finances pour 2014 est donc pour le moins attendue sur ce point. Je participe, au sein de l'ADF, au groupe de travail sur les ressources des Départements et, au Sénat, j'aurai l'occasion de faire entendre la voix du Lot-et-Garonne sur le sujet.

Au plan électif, nous serons là encore amenés à nous moderniser avec l'instauration de la parité dans le mode de scrutin départemental et le redécoupage des cantons pour homogénéiser leur composition démographique. A ce sujet, ne nous trompons pas : c'est la suppression du conseiller général et son remplacement par le conseiller territorial qui oblige à ce redécoupage et plus précisément la loi du 27 juillet 2011 qui prévoyait 27 conseillers territoriaux en Lot-et-Garonne. Il est curieux de voir que certains s'évertuent aujourd'hui à brûler ce qu'ils adoraient hier encore. En vérité, grâce au nouveau mode de scrutin, l'ancrage local sera préservé, le nombre d'élus ne sera pas diminué et la parité se réalisera.

Au plan institutionnel, 2013 marquera la fin de la marginalisation administrative des Départements, voulue par loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010. L'acte III de la décentralisation, appelons-le ainsi, replace en effet les Conseils généraux au cœur de l'organisation administrative française. D'abord en rappelant leur double rôle, celui de la solidarité sociale et de la cohésion territoriale. Ensuite, en restaurant et en étendant leurs interventions : clause de compétence générale rétablie, mission d'aménagement numérique, accessibilité des services publics...

Enfin, et surtout, en leur donnant le rôle moteur au sein des Conférences territoriales de l'Action publique qui, dans chaque Région, organiseront la mutualisation des compétences et des services entre collectivités et Etat. Le Département y aura notamment pour rôle de faire entendre la voix de la solidarité urbain - rural et de l'aménagement équilibré du territoire. En Aquitaine, tel sera mon discours, je puis vous en assurer, car il y a besoin d'aider davantage les territoires les plus en difficultés.

Le budget 2013 sera donc bien un budget de transition et nos services travailleront à l'exécution et à la redéfinition des politiques départementales au sein de ce nouveau cadre institutionnel. Le temps est venu d'une action publique moins cloisonnée, plus partagée.

Il y a là matière à retrouver confiance en l'avenir des services publics territoriaux. Souvenons-nous un seul instant des cinq années de défiance qui viennent de s'écouler. Le temps du mépris vis-à-vis des territoires et des élus est bel et bien révolu.

Alors, en 2013, nous tiendrons bon notre cap. Conforme à nos orientations budgétaires, ce budget primitif traduit en actions les cinq priorités qui forment la colonne vertébrale de notre feuille de route pour bâtir un Lot-et-Garonne plus solidaire, plus moderne et plus prospère.

Premièrement, il s'agira cette année de renforcer toutes les formes de coopérations institutionnelles qui ouvrent la voie d'une gestion mieux concertée de l'action publique locale. C'est aussi, la volonté d'évaluer systématiquement toutes nos politiques pour que celles-ci restent à leur plus haut niveau d'efficacité.

Pour ce faire, un bilan d'étape des trois grands schémas que nous avons lancés depuis notre arrivée aux responsabilités sera réalisé. Pour que chaque euro dépensé soit un euro utile et efficace, nous dresserons un bilan d'étape des régimes mis en place dans le cadre des schémas de développement économique, touristique ainsi que du schéma culturel. Nous nous y étions engagés et nous tenons promesse.

Deuxièmement, il s'agit d'accentuer le soutien du Conseil général au tissu économique. L'an dernier, près de 150 entreprises lot-et-garonnaises ont été aidées par le Conseil général. Cet effort considérable sera poursuivi et amplifié autant que de besoin. Le ralentissement de l'activité économique nous y oblige et l'emploi des Lot-et-Garonnais demeure notre première priorité.

Parmi les mesures fortes inscrites à ce budget primitif, je citerai l'extension de l'Agropole qui atteint aujourd'hui son niveau de saturation. L'opération envisagée que nous soutenons sans réserve permettra d'étendre le périmètre actuel de 30 hectares supplémentaires. Elle se traduira à court et moyen terme par de nouvelles créations d'emplois directs, mais également par des retombées importantes dans les services et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire.

Troisièmement, nos actions en faveur de la cohésion territoriale seront renforcées et prendront une nouvelle dimension en 2013. Je pense bien entendu aux Maisons de santé pluridisciplinaires qui entrent en phase de réalisation, grâce au dispositif de la Coddem.

Je songe aussi à notre politique en faveur du logement qui monte en puissance et porte ses fruits. En 2012, nous avons soutenu la création de 149 logements sociaux soit 270 % de plus qu'en 2011. En outre 179 logements privés particuliers ont été aidés pour la rénovation. Cela représente 13 % de plus que l'année antérieure. Pour 2013, nous consoliderons cette politique en lançant un programme de rénovation thermique et d'adaptation à la perte d'autonomie du parc privé. Nos dispositifs permettront d'intensifier la transition énergétique et aideront concrètement les ménages à vivre mieux en étant moins dépendants des énergies chères.

Notre quatrième priorité, c'est d'être aux côtés des Lot-et-Garonnais fragilisés par la crise, par la dépendance et le handicap. Pour tous nos concitoyens qui souffrent, le Conseil général agit comme un véritable filet de sécurité qu'il est indispensable de sauvegarder.

En la matière, notre premier devoir, c'est de protéger l'enfance et les familles. Parce que tout se joue dès le plus jeune âge, nous agissons pour favoriser l'accès aux soins, la socialisation des enfants et leur insertion, mais également leur scolarisation. Le soutien à la parentalité devra également trouver toute sa place dans la nouvelle politique transversale de prévention que nous allons renforcer. Pour ce faire, un nouveau schéma départemental Enfance-Famille sera élaboré dans l'année en concertation avec tous nos partenaires. Ce document constituera notre feuille de route pour la période 2014-2018.

Enfin, notre responsabilité, c'est de préparer l'avenir du Lot-et-Garonne et d'ouvrir la voie aux jeunes générations. Priorité sera donc donnée à l'éducation, au déploiement de l'Internet Très haut débit qui est une nécessité pour améliorer l'attractivité de nos territoires et améliorer la compétitivité de nos entreprises.

La priorité à l'éducation trouvera sa traduction concrète dans la poursuite du programme pluriannuel des travaux dans les collèges départementaux. Une enveloppe de près de 8 M€ sera ainsi mobilisée pour améliorer les conditions d'étude de nos enfants. Avec la gratuité des transports scolaires, maintenue en dépit du contexte, nous voulons montrer aux familles lot-et-garonnaises que nous sommes à leurs côtés et que nous misons sur la réussite de notre jeunesse. Cet engagement se traduit également par un soutien renforcé – plus d'1M€ – à l'enseignement universitaire en Lot-et-Garonne. L'innovation de la rentrée 2013 passera par la création d'une troisième année de licence bi-disciplinaire AES-Langues au sein de la faculté du Pin pour permettre aux étudiants de réaliser un parcours complet à Agen.

Préparer l'avenir dans un département rural comme le nôtre, c'est aussi respecter notre environnement car les défis sont immenses pour conserver une agriculture performante et un cadre de vie de qualité. L'eau et sa gestion sont au cœur de ces enjeux. La protection des zones humides et la sauvegarde de la flore menacée font aussi partie d'une action d'ensemble que je vous propose de mettre en place.

Enfin, préparer l'avenir, c'est garder la main sur l'équipement numérique du territoire et accélérer le déploiement du Très haut débit partout en Lot-et-Garonne. Conformément au Schéma départemental d'aménagement numérique que nous avons approuvé en avril 2011, nous prendrons toute notre part de responsabilité dans la création du syndicat Lot-et-Garonne numérique qui deviendra le bras armé de cette grande politique aussi importante que l'électrification en son temps.

Mes chers collègues, ces quelques dossiers, cités en exemple, sont la mise en pratique d'un cap et d'une volonté.

Vous le constatez, tous nos investissements sont concrets. Ils améliorent directement et immédiatement le quotidien des Lot-et-Garonnais. Et dans le même temps, ils musclent notre département pour lui permettre de mieux affronter la crise et de regarder plus sereinement vers l'avenir.

La majorité est au travail, les mains dans le cambouis si j'ose dire. Elle est attentive aux préoccupations des Lot-et-Garonnais. Elle ne se laissera distraire par aucune diversion, aucune polémique stérile, aucun argument de fonds de commerce.

Car à nos yeux seul compte l'intérêt départemental.

Je vous remercie de votre attention.

NB : Seul le prononcé fait foi.